

[Retour au sommaire](#)

Financer l'agriculture, entre politique agricole et systèmes bancaires

BIM n° 129 - 31 juillet 2001
Marc ROESCH

Pour clore la série des BIM de juillet je prolongerai les textes qui ont été faits sur le financement de l'agriculture, notamment ceux sur les Organisations paysannes et le Crédit Agricole par les conclusions tirées par M Neveu dans son livre « Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ? » dont on vous a donné les références la semaine dernière et que je vous redonne en fin de BIM.

M Neveu, agronome, ancien responsable du Financement de l'Agriculture à la CNCA a effectué de nombreuses missions dans différents pays du monde pour Crédit Agricole Consultant. Il a rédigé une analyse de différents aspects des systèmes de financement de l'agriculture dans 33 pays différents, des 5 continents.

L'analyse se présente sous forme de 42 courtes fiches. Pour la partie Europe elle met en exergue les aspects particuliers de certains modes de financement ou des facteurs influençant le financement (création de banque et taux bonifiés en France, fonds de garantie et financement « verts » aux Pays Bas, importance des syndicats en Belgique, obligations hypothécaires au Danemark...). Pour l'Amérique du Nord les fiches concernent plutôt quelques innovations (les assurances, les crédits mis en place par les marchands de matériels, l'outil d'aide au financement mis en place par la Province du Québec). Pour quelques « pays neufs » (Nouvelle Zélande, Brésil et Argentine), les pays autour de la méditerranée (Tunisie, Maroc, Turquie) et les pays du Sud Est Asiatique (Chine Japon et Indonésie) l'analyse porte sur un des éléments dominants des systèmes de financement, soit la politique nationale, soit le système bancaire dominant concerné par l'agriculture. Pour les 11 pays traités dans la partie « Pays en voie de développement » l'analyse porte essentiellement sur les apports des systèmes informels ou quelques opérations de microfinance (tontine, gage au Cameroun, banquiers ambulants au Togo et Bénin, CVEC au Mali etc.). Une place particulière est faite à l'analyse des transformations en cours dans les pays de l'Est en comparant des situations et des politiques radicalement différentes (situation grave en Russie et Slovaquie, transformation difficile en Hongrie, démarrage difficile mais prometteur en Pologne et Arménie). Le cas des pays de l'Est est par ailleurs repris dans le chapitre de conclusion, le Crédit Agricole a des liens avec ces pays.

Parmi les conclusions de ce travail, on peut retenir les points suivants :

■ **« Aucun système bancaire, qu'il soit public, coopératif ou privé n'a été capable d'assurer un développement équilibré et sans désordre de l'ensemble des exploitations agricoles d'un pays donné, ni même de la majorité d'entre elle » (p 127) :**

- > le crédit informel s'est limité à satisfaire des besoins exceptionnels en trésorerie des agriculteurs
- > les banques commerciales, à la recherche de profits maximum, ont longtemps refusé de financer l'agriculture. Elles ont changé d'avis, mais elles ne s'intéressent qu'aux exploitations qui dégagent des revenus conséquents et offrent des garanties solides.
- > les banques coopératives s'adressent en principe aux agriculteurs plus modestes. Mais l'insuffisance des ressources, les exigences d'un strict équilibre de leur compte d'exploitation, l'origine de leurs dirigeants, et le logique économique les amènent à opérer une sélection parmi les emprunteurs. Elles privilégient les agriculteurs les plus dynamiques, ceux qui sont les plus à même de rentabiliser les crédits. Toute une frange d'agriculteurs que l'on peut qualifier de « moyen » se trouve exclue de fait et est mis en difficulté par absence d'accès aux prêts.
- > Les banques solidaires, bien que s'intéressant explicitement aux catégories les plus défavorisées, ne sont souvent d'aucune aide face aux montants importants que nécessitent les investissements en agriculture.

■ **Les interventions de Etats ont été et restent très fréquentes.** Les principaux objectifs sont le plus souvent :

- > la modernisation des exploitations agricoles pour leur permettre de produire plus
- > le financement des avances aux cultures couplé à des efforts de vulgarisation, avec toujours cet objectif d'accroître la production
- > la création de petites propriétés agricoles et la stabilisation de la population rurale
- > en cas de calamité agricole reconstituer la trésorerie des exploitations.

De ce fait les interventions de l'Etat privilégient et orientent fortement l'agriculture sur les aspects production de masse

■ **Les outils mis en œuvre par les Etats** pour intervenir sur ce secteur de financement sont :

- > la création d'une banque agricole publique ou semi-publique. Elles sont nombreuses dans les pays méditerranéens. Ce fut bien évidemment aussi la règle dans les pays socialistes, et dans les pays africains. Ces banques, bien que sous direction de l'Etat, n'ont pas satisfait aux besoins de financement des petites exploitations.
- > une législation spécifique. L'Etat donne aux établissements qui prêtent aux agriculteurs un certain nombre d'avantages que n'auront pas les banques commerciales. Il peut aussi imposer un certain nombre de règles de constitution de capital, de structure, de rémunération de l'établissement, de taux d'intérêt, en échange du droit d'exercer.
- > des avances en capital du Trésor Public. Ces avances, remboursées au fur et à mesure des échéances permettent à l'établissement, public ou privé, de démarrer un volume d'activités plus élevé et de se constituer plus vite un capital propre. L'Etat peut éventuellement être secondé ou remplacé par un bailleurs de fonds extérieur.

- > une réduction des taux d'intérêt. C'est le système de la bonification des taux qui peut être fixe (exemple en Allemagne où la bonification est indépendante du taux d'intérêt que l'agriculteur a obtenu de sa banque, ou variable comme en France où la bonification est négociée entre la Banque et l'Etat pour aboutir à un taux unique par type de prêt).
- > La création d'un fonds de garantie public. Ce fonds est souvent interbancaire et les banques sont « invitées » à y participer. L'accès au fonds peut être systématique et obligatoire pour tous les prêts agricoles afin de répartir les risques. Très souvent ces fonds sont rapidement asséchés s'il n'y a pas fixation d'un ratio maximum entre les engagements pris et les ressources du fonds.

De cette analyse, M Neveu retient 5 facteurs déterminants de la réussite d'une Banque Agricole, outre les règles de bonne gestion. Ces règles sont :

- > Des ressources financières disponibles
- > La densité du réseau d'agences en milieu rural
- > Les caractéristiques des prêts
- > Les risques de non remboursement spécifiques à l'agriculture
- > Les garanties disponibles

Pour un système financier donné, le niveau d'exigence de chacun de ces facteurs est différent suivant qu'il s'adresse à des grandes entreprises agricoles, des exploitations familiales dynamiques, de petites exploitations familiales ou à des micro-exploitations.

En fonction de l'appui que donnera l'Etat sur un ou plusieurs de ces facteurs, une banque pourra intervenir de façon plus efficace ou de façon plus rentable pour elle sur un type donné d'agriculture.

En conclusion de l'analyse de ces 33 situations, M. Neveu insiste sur le fait que quelque soit le système de crédit, et quelque soit les améliorations que l'on peut y apporter, un certain nombre de points sont incontournables :

- > les règles de gestion financières et comptables
- > le fonctionnement « normal » des banques conduit toujours à privilégier les exploitations les mieux nanties au dépens des moins favorisées
- > les éléments de politique agricole vont créer un environnement qui permettra ou non de freiner cette tendance naturelle. Ce sont des éléments de politique foncière et des structures, la politique des prix et des marchés, la politique de vulgarisation des techniques et de la modernisation des exploitations, la politique d'emploi et d'aménagement du territoire.

Et à André Neveu de conclure : « En réalité, le crédit ne constitue qu'un outil qui peut faciliter la réalisation des objectifs de politique agricole mais pas s'y substituer [...] Le crédit a contribué, avec beaucoup d'autres éléments de la politique agricole, à accélérer le processus de sélection des individus, d'agrandissement des entreprises et de concentration du capital. Selon les règles communément admises, améliorer l'efficacité du système bancaire c'est renforcer cette dynamique capitaliste. Ce faisant, on oublie que le crédit n'est qu'un outil. Utilisé différemment, il peut faciliter l'application d'une politique nouvelle comme il a jusqu'ici favorisé

l'introduction du capital en agriculture après l'avoir aidé à conquérir l'industrie et le commerce. »

"Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?", 2001, André Neveu, Edition Charles Léopold Mayer 182 p